



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 28 octobre 2020

Paiement de l'acompte PAC pour la campagne 2020

Les premiers paiements PAC pour la campagne 2020 ont eu lieu les 16 et 19 octobre.

Les premiers paiements pour l'avance des aides PAC ont eu lieu les 16 et 19 octobre. **Plus de 97 % des demandeurs d'aides PAC du département, soit un peu plus de 1730 exploitants, ont reçu leur avance. Cela représente plus de 37 millions d'euros pour l'ensemble de la Haute-Saône.**

Cette avance porte sur les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement jeunes agriculteurs), les aides animales (aides bovins laitiers, allaitant, ovins, caprins) pour les exploitations dont la période de détention obligatoire est passée, et l'ICHN. Le taux d'avance est de 70% pour les aides 1er pilier et 85% pour l'ICHN. Les taux d'avance ont été majorés pour palier les difficultés liées à la sécheresse.

Pour les exploitants ayant des cultures dérochées SIE, l'avance du paiement vert sera versée début novembre. Cela fait suite à la dérogation obtenue pour le département en raison de la sécheresse, avec la possibilité de décaler l'implantation des dérochées du 1^{er} septembre au 27 octobre. Le paiement de l'avance du paiement vert ne peut se faire avant cette date pour les exploitants ayant des dérochées SIE.

Des paiements complémentaires seront faits toutes les deux semaines jusqu'à la fin novembre pour les exploitants dont les dossiers sont en cours de finalisation.

Simon DEVISME
Chef du service économie et politique
agricoles
Direction départementale des
territoires de la Haute- Saône

Tél : 03 63 37 92 00
Mél : ddt@haute-saone.gouv.fr
14 bd des Alliés – CS 50389
70014 VESOUL Cedex

www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr

